



Pringy, le 30 juillet 2019

A l'attention des habitants de Pringy

Affaire suivie par le Direction Générale

mairie@pringy77.fr

01 60 65 83 00

N/Réf. : EB/MP/KL-2019.160

V/Réf :

Objet : **Installation illicite de familles Roms**

Madame, Monsieur,

Depuis mi-juillet, un campement illicite de personnes de la communauté Roms s'est installé progressivement sur un terrain de la commune de Pringy.

Ce terrain n'appartient pas à la commune, il est propriété privée.

Soucieux de voir engagées toutes les procédures possibles pour aboutir au départ spontané ou à l'évacuation de ces personnes dans l'intérêt de la salubrité, la sécurité et la tranquillité publiques, j'ai mis en œuvre les actions suivantes.

L'actuel propriétaire du terrain, qui n'est pas résident de la commune, a été informé de la situation et prié de déposer plainte pour enclencher une procédure d'expulsion.

Parallèlement, j'ai tenu à établir un dialogue direct avec cette communauté en me rendant sur le terrain dès leur installation. Je leur ai précisé que ce terrain avait vocation à être aménagé et que dans ce contexte, dès le lundi 22 juillet des engins de chantiers interviendraient pour des travaux de prélèvement.

Malheureusement, les travaux en question n'ont pas eu pour effet de faire partir les familles qui se maintiennent sur les lieux.

Le cabinet de Madame la Préfète a été interpellé, car s'agissant d'un campement illicite de personnes n'appartenant pas à la communauté des gens du voyage, avant toute opération d'évacuation l'Etat est tenu, depuis une circulaire de 2012, d'établir un diagnostic social préalable et de prévoir une solution d'hébergement.

A mon invitation, Monsieur Cyrille LE VÉLY, nouveau Secrétaire général de la Préfecture et Sous-Préfet de Melun, est venu à Pringy, mardi 30 juillet, notamment pour constater que cette situation préjudiciable ne devait pas perdurer. L'Etat s'engage actuellement dans des opérations d'évacuation sur d'autres territoires, j'ai donc insisté pour que le nôtre fasse l'objet d'un traitement aussi rapide que possible.

Cette situation, très délicate sur le plan humain et sur celui de la sécurité et tranquillité publiques, est d'autant plus complexe à gérer que, comme je l'ai indiqué, la domanialité du terrain sur lequel les familles de Roms se sont installées entre également en ligne de compte dans le déclenchement de la procédure d'expulsion forcée.

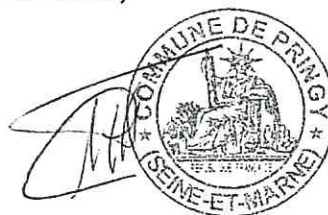


Je comprends et partage votre exaspération. Et parce que je ne veux pas être gagné par le sentiment d'impuissance que beaucoup d'autres maires connaissent face à ces mêmes dossiers sensibles, croyez bien que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, comme je l'ai déjà fait en mai 2015 en obtenant l'évacuation d'une quarantaine de Roms, pour faire respecter les droits les plus élémentaires des habitants de Pringy.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

avec de votre confiance,

Le Maire,



Éric BONNOMET